



ASSOCIATION DES
ERGOTHERAPEUTES a.s.b.l.

Assemblée générale



2011



Assemblée Générale AE

25 Mars 2011

- **Présentation du comité d'administration**
- **Départs-Arrivées**
- **Organigramme de l'association des Ergothérapeutes-AE**
- **Dépenses 2010**
- **Rentrées 2010**
- **Prévisions budget 2011**
- **Projets 2010 Feed-back**
- **Projets 2011**
- **Infos COTEC-WFOT**
- **Groupes à thèmes**

Comité d'administration : Départs-Arrivées

Départ début 2010 :

Olivier Feralli

Estelle Tonon

Anne Dalebroux

Départ fin 2010 :

Charlène Meuroux

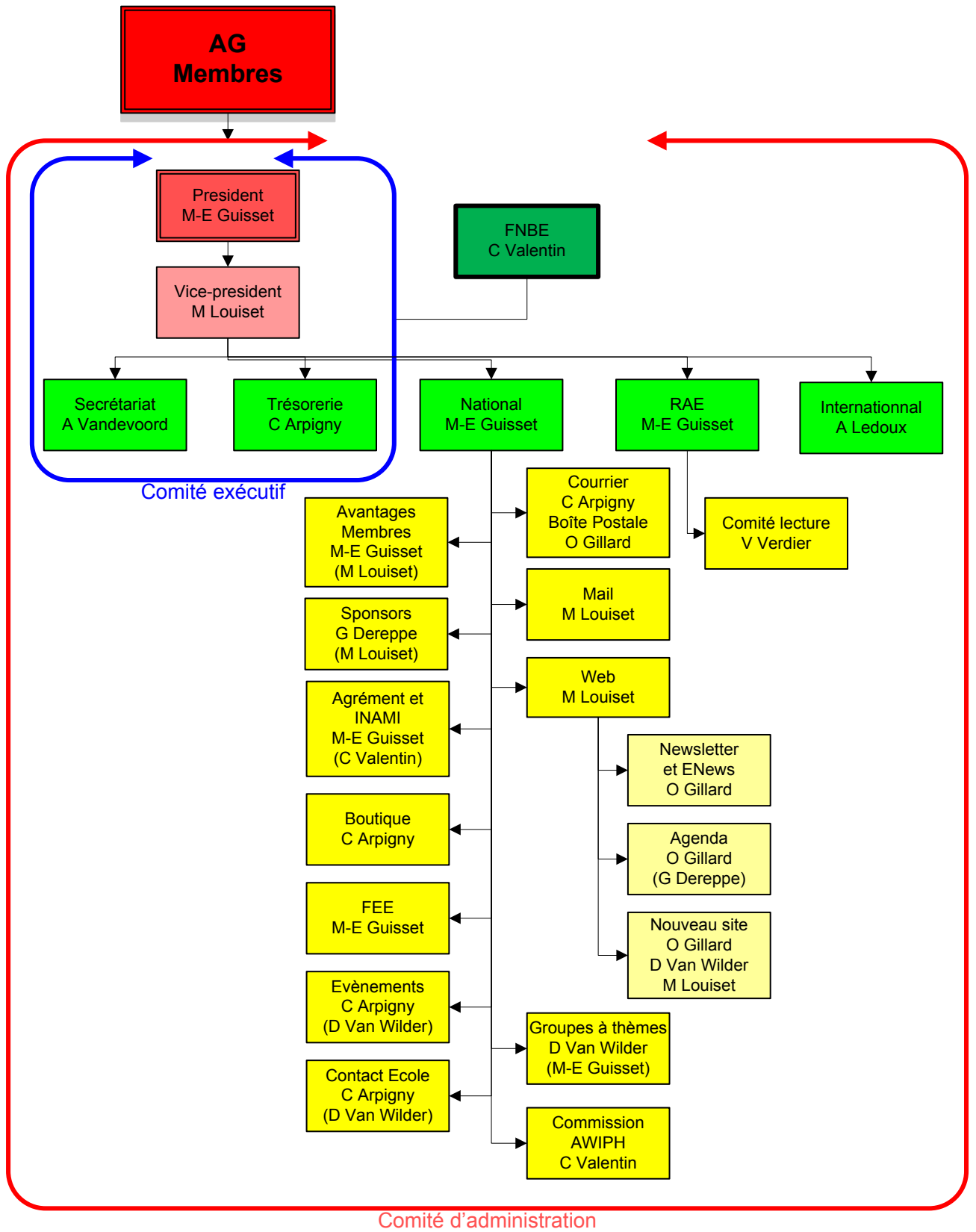
Arrivées 2011 :

Anne Ledoux

Damien Vanwilder

Jessica Dell'Utri

Organigramme de l'association des ergothérapeutes – AE



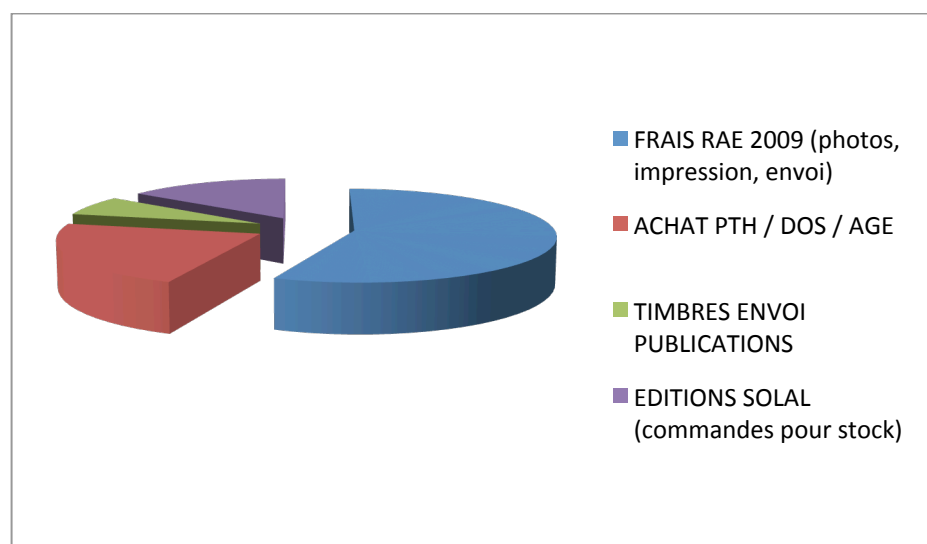
Présentation des dépenses

1.Frais de fonctionnement :

SITE INTERNET (hébergement) 2ans	-506,15
FRAIS FNBE	-1056,71
FRAIS CONTACT ECOLE	-200
TELEPHONE (BASE abonnement)	-119,88
CBSC inscription	-40
FRAIS DE SECRETARIAT	-145,24
MONITEUR BELGE	-111,32
REUNION AE	-324,41
BQUE PROPACK - FRAIS BANC	-52,84
SPONSORS (TIMBRES, PHOTOCOP...)	-70
COT WFOT OFFERT	-52
ABONNEMT BOITE POSTALE	-60
FRAIS DE L'EQUIPE (Déplacement, téléphone, internet,...)	-1183,55
Sous-total	-3870,1

2.Frais de publication :

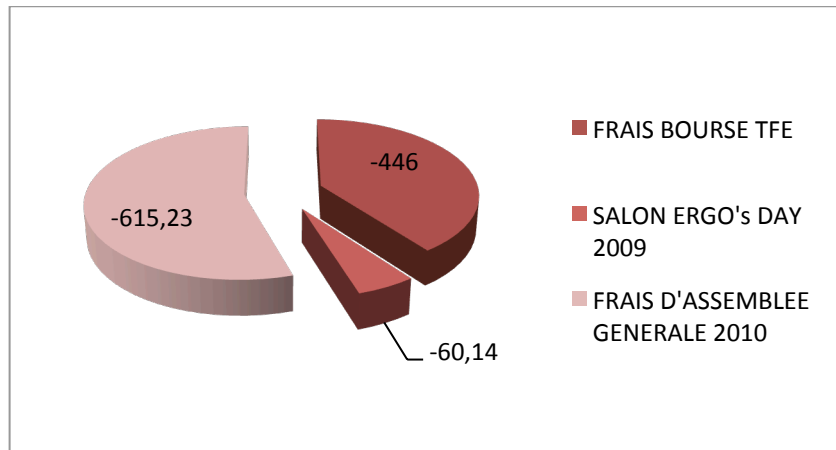
FRAIS RAE 2009 (photos, impression, envoi)	-3639,08
ACHAT PTH / DOS / AGE	-1435,7
TIMBRES ENVOI PUBLICATIONS	-439,35
EDITIONS SOLAL (commandes pour stock)	-952,59
Sous total	-6466,72



3.Frais Evènements :

FRAIS BOURSE TFE	-446
SALON ERGO's DAY 2009	-60,14
FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE 2010	-615,23

Sous-total **-1121,37**

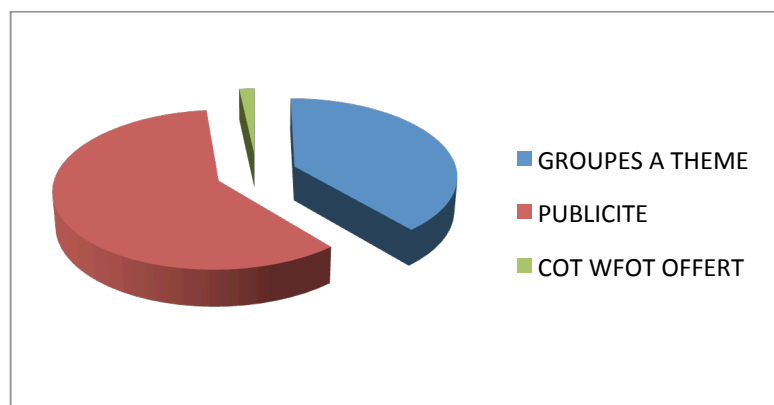


4.Frais de sous-traitance :

d'ALES Christophe	-1162
BALINGER	-544,50
Sous total	-1706,50

5.Frais projets :

GROUPES A THEME	-1174,61
PUBLICITE	-1794,85
COT WFOT OFFERT	-52
Sous total	-3021,46

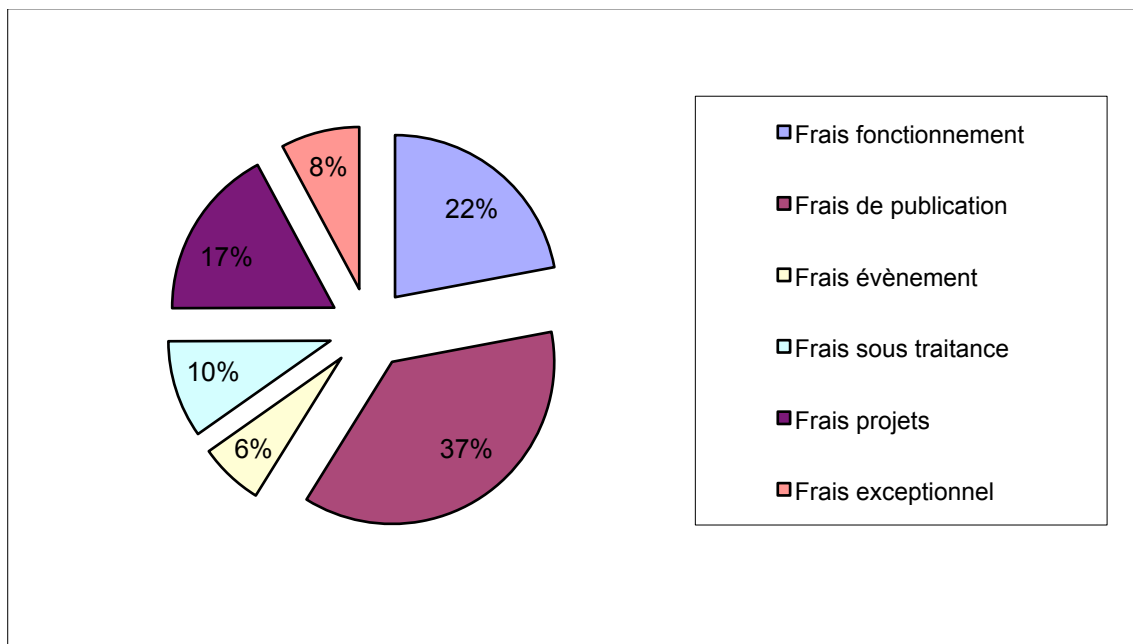


6.Frais exceptionnels :

d'Ales - fact 2009	-840
Achat matériel	-539
Sous total	-1379

Récapitulatif dépenses

Frais de fonctionnement :	- 3870,1
Frais de publication :	- 6466,72
Frais évènements :	- 1121,37
Frais de sous-traitance :	-1706,50
Frais exceptionnels :	-1379
Total dépenses :	- 17565,15



Présentation des recettes

Dons et sponsors

SPONSORS	1.550,00
Don	6.000,00
Sous total	0,00
	7.550,00

DIVERS banque

INTERÊTS BANCAIRES	198,38
DIVERS BANQUE	0,00
Sous-total	0,00
	198,38

Publications

PTH/DOS /AGE	2.352,00
LIVRES SOLAL	1.040,15
RAE	219,95
CADUCEE	38,50
BROCH ERGOTH; TRYPTIQUE	2,60
Sous-total	0,00
	3.653,20

Cotisation 2010

Membres diplômés	9.865,00
Pensionnés	105,00
Couples	320,00
Etudiants	1.880,00
Bibliothèques	0,00
WFOT	367,00
Sous-total	0,00
	12.537,00

TOTAL

23.938,58

Conclusions :

Bénéfices de 6373,43€ mais Don de 6000€

Donc, budget en équilibre

Vue globale du patrimoine AE-RAE :

	01/01/10	31/12/10	
AE vue	10.618,66 €	10.860,83 €	242,17 €
Compte recherche	0,00 €	5.990,41 €	5.990,41 €
AE épargne	10.353,50 €	10.517,23 €	163,73 €
RAE épargne	11.616,03 €	11.593,15 €	-22,88 €
Total	32.588,19 €	38.961,62 €	6.373,43 €
Notre bibliothèque	?	9275€	
Patrimoine GLOBAL		48236,62€	

Prévision dépenses 2011

<u>Frais fixes</u>	
Site internet (hébergement)	30
Téléphone (bosc abonnement)	0
Moniteur Belge	60
Réunion AE	300
Frais bancaires	55
Abonnement boîte postale	60
Frais forfaitaire du comité (tél., imp., déplacements)	1000
<u>Frais administratifs</u>	
Frais de secrétariat (timbres, enveloppes, encre,...)	400
RAE – sponsor	150
Contacts écoles	200
<u>Frais de cotisations</u>	
FNBE (WFOT)	950
CBSC (inscriptions)	40
<u>Frais de publication</u>	
RAE	4500
Solal stock	1000
Fonctionnement boutique (timbres - enveloppes)	500
Autres éditeurs	200
<u>Frais événements</u>	
Bourses TFE (salle, boissons, déplacement, ...)	300
Assemblée générale (salle, boissons, déplacement, ...)	300
<u>Frais de représentation</u>	
Déplacement	100
Sponsors	70
INAMI, SPF, ..	100
Publicité (bics, blocs-notes, rae , cartes de vœux,...)	3000
<u>Frais de sponsoring</u>	
TFE - livres, ...	350
Cotisations AE (pour auteurs RAE)	0
Groupes à thèmes	1500
Journées ergo (Ergo's D, ETazimuts, Occup. Th's Day, ...)	800
Cotisations WFOT (offertes)	80
<u>Frais projets</u>	
Site AE - frais Webdesigner	6000
Les plus de l'AE	200
Comité INAMI	100

Dépenses totales

22345€

Prévisions recettes 2011

<u>Publications</u>	
Livres Solal	1200
RAE	200
Caducée	50
Brochure Ergo, tryptique	50
Autres éditeurs	2000
<u>Divers</u>	
Intérêts bancaires	220
<u>Cotisations</u>	
Membres diplômés et 1ere Année	10500
Pensionnés	105
Couples	320
Etudiants	1500
Bibliothèque	0
WFOT	400
<u>Sponsors</u>	
Sponsors	1500

Recettes totales

18045€

Projets 2010-2011 continuité...

Construction d'une nouvelle équipe

En 2010, nous avons accueilli un quadruple changement au sein de notre équipe : nouvelle présidence, vice présidence, trésorière et responsable Internationale.

Site Internet :

Les problèmes apparus en 2009-2010 ont été pris en compte. Une réunion avec notre webmaster a eu lieu et plusieurs points ont été discutés. Malheureusement malgré les heures passées avant, pendant et après cette rencontre qui nous a couté plus de 500€, nous sommes au regret de constater que rien n'a fondamentalement changé.

Certains problèmes ont été résolus, mais d'autres se sont rajoutés. Après maintes discussions, nous avons pris la lourde décision de changer de webmaster et de structure de site. Et ce, essentiellement pour deux raisons : Les adhésions à notre association ne sont plus possibles suite à ces problèmes et de plus, la durée de vie d'un site Internet est d'environ 4ans. Le notre a été construit en 2006.

Un site fonctionnel est primordial. Il est notre vitrine par rapport au public et doit en plus nous permettre de répondre au mieux aux besoins et demandes de nos membres.

Le site actuel nous coute près de 400€ en hébergement car nous dépendons de notre webmaster. Les rustines que nous posons et qui nous obligent à chaque fois de passer par cette personnes nous coutent au minimum 500€/an et ne résolvent rien, car le site dysfonctionne de toute part.

Nous sommes en contact avec la firme « Unclic » pour la construction de cette nouvelle plate forme. Les responsables de ce projet sont Mathieu Louiset, Damien Van Wilder et Olivier Gillard.

Nous profitons de cette reconstruction pour créer des pages qui pourront être autogérées par les groupes à thèmes, mais aussi d'autres fonctionnalités dont nous vous réservons la surprise.

Transparence :

Publication sur le site de l'AE des dépenses et recettes en zone membre.

Reprise en main de la comptabilité :

- Mise en place d'un plan comptable
- Dépôt au tribunal du commerce des règles d'évaluation ainsi que du schéma minimum des comptes

Outilthèques :

Atlas sensitif de Claude Spicher

ESOPE BD

Outils divers du GRAPE

Et.....

Soutien groupes à thèmes :

Dont de revues, livres, rédactions d'attestation de participation, publication des abstracts, infos aux membres de leurs avancées et travaux,...

Pour rappel :

Nous cherchons à relancer les groupes en stand-by et à soutenir les groupes qui fonctionnent en leur offrant différents supports :

- Emission par l'AE d'attestations de présence, avec le thème abordé, qui permettent aux membres de justifier leur temps de travail à leur employeur
- Prêt d'outils d'évaluation pour un thème spécifique
- Possibilité de publication dans le RAE et/ou le journal d'ergOTHérapie
- Mise à disposition d'un espace sur notre site pour communiquer, publier, promouvoir leurs actions, leurs travaux
- Soutien financier pour les réunions, envoi de courriers, recherche de sponsors
- Création d'un nom de domaine propre au groupe
- Hébergement d'un éventuel site créé par le groupe
- Littérature utile à une recherche
- Abonnement à une revue spécialisée (selon les thématiques du groupe)

D'autres types d'aides sont en réflexion ou à discuter...

ATTENTION :

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que nous nous engageons à soutenir prioritairement nos membres car ils contribuent de par leurs affiliations à garantir l'existence d'une association professionnelle d'ergothérapeutes francophones.

Certains types d'aides ne nous coutent « que de l'énergie » et nous l'offrirons volontiers. Les soutiens plus onéreux pourront être accordés en fonction du nombre de membres AE dans ces groupes. Pour plus de clarté, certaines aides seront soumises à un contrat de partenariat plus approfondi, discuté entre les responsables AE et ceux du groupe à thèmes.

RAE 2010-2011

Le comité de lecture s'est agrandi et est passé à une vingtaine de personnes de différents secteurs et différentes anciennetés. Ils ont eu à leur disposition une grille de lecture à compléter à la foi sur la forme et sur le fond. Chaque auteur a reçu trois grilles commentées par les lecteurs lui permettant d'améliorer son article. (disponible sur notre site AE)

Cette grille est aussi un outil pour guider l'auteur dans sa rédaction. Nous ajouterons un item dans la grille concernant l'analyse d'expériences professionnelles pour inciter l'auteur à dégager davantage les points forts et les points faibles de son expérience.

Pour le RAE 2011, nous modifions les dates des échéances afin de laisser plus de temps aux auteurs pour apporter les modifications nécessaires.

Nous vous rappelons **qu'un article publié = une affiliation d'un an à l'AE** avec tous les avantages que cela comprend ! Avantages qui sont toujours en augmentation.

Comité de relecture : verdier.virginie@gmail.com et Rédacteur : meguisset@gmail.com

NB : N'hésitez pas à consulter les conseils aux auteurs et/ou lecteurs sur la page RAE

Suivi SPF et INAMI

Infos pages suivantes.

Les + de 2011

Mise en place d'un comité INAMI

En collaboration avec les Néerlandophones, ce comité aura pour mission de structurer les bilans Observationnel et Final prévus dans l'AR.

Mise en place d'un groupe de travail sur de nouvelles nomenclatures en rhumatologie

Les Plus de l'AE

Avantages membres ANFE, conseils juridiques, ets

INFOS en lien avec les procédures d'agrément SPF et INAMI

Agrément SPF :

En 2010, le Ministère de la Santé Publique a initié une procédure d'agrément des ergothérapeutes, avec l'assistance de la fédération nationale et des deux associations régionales. Le but de cet agrément est de donner un statut officiel à toutes les professions médicales et d'établir un profil de la pratique, des employeurs, des études, de la formation continue,...

La procédure est composée de 3 étapes dont les 2 premières ont été réalisées en 2010

1. Inscription via Internet de 5.300 ergothérapeutes sur le site SPF Santé Publique via les associations régionales.
2. Plus de 2.500 ergothérapeutes ont répondu à l'enquête du SPF Prochainement les associations professionnelles auront accès aux résultats de cette enquête et bénéficieront des données collectées.

Ce 25 Mars, nous sommes toujours en attente de la troisième étape :

3. Le Ministère contactera dans un proche avenir tous les ergothérapeutes qui se sont inscrits. L'agrément a pour but de donner à chaque ergothérapeute, satisfaisant aux critères pour pratiquer, un numéro d'identification. Cette identification sera nécessaire pour pouvoir pratiquer en Belgique, et ce à partir de Janvier 2012. (A condition que l'administration suive)

Agrément INAMI

En 2010, notre profession a fêté les 60 ans de l'ouverture du premier service d'ergothérapie en Belgique et les 50 ans de la FNBE-NBFE!

Depuis les dates-pivots de 1965 pour la reconnaissance de la formation des ergothérapeutes par le Ministère de la Santé Publique et 1996 pour la publication de l'Arrêté Royal relatif au titre professionnel, au contenu des études et aux prestations techniques des ergothérapeutes, nous attendons toujours la reconnaissance par l'INAMI et l'octroi du remboursement des prestations en indépendant.

2011 devrait être une année-pivot pour le développement de l'ergothérapie en Belgique. *L'Arrêté Royal que nous attendons depuis 10 ans vient d'être signé par le Roi, le 19 novembre 2010.*

Voici quelques réponses aux principales questions posées :

Quels patients?

Les patients concernés par cet A.R ont suivi complètement ou sont sur le point de terminer complètement un programme (en internat ou en externat) dans un centre de rééducation fonctionnelle ayant conclu avec l'Institut national d'assurance maladie-invalidité une convention de rééducation fonctionnelle locomotrice et/ou neurologique et à l'issue duquel le bénéficiaire réintègre ou va réintégrer son cadre habituel de vie.

Liste des lieux ayant conclu un accord avec l'INAMI:

Centres "950", Centres "951", Centres "771" (infos détaillées sur le site AE)

Quelles interventions ?

Bilan observationnel

784291 (patient ambulatoire) R 143,13

784302 (patient hospitalisé) R 143,13

Bilan observationnel qui consiste en un examen des capacités et incapacités fonctionnelles du bénéficiaire :

o dans les activités de la vie quotidienne (tels que les soins personnels, l'alimentation, les relations interpersonnelles, la locomotion);

o concernant ses occupations personnelles, scolaires, professionnelles, socioculturelles et de loisir;

o sur le plan physique, sensori-moteur, intellectuel, relationnel, comportemental;

o dans son environnement physique, social et culturel;

o et qui aboutit à la rédaction d'un rapport écrit des examens effectués, adressé au médecin prescripteur. Par ailleurs, l'ergothérapeute transmet le bilan observationnel également au médecin généraliste traitant du bénéficiaire concerné.

Le bilan observationnel est réalisé sur une durée minimum de 180 minutes, le temps de déplacement de l'ergothérapeute inclus. Le temps consacré à la rédaction du rapport écrit ne peut toutefois pas faire partie de la durée minimum de 180 minutes.

Une intervention de l'assurance dans la prestation susmentionnée peut être accordée pour tout bénéficiaire à condition que :

- préalablement, le bénéficiaire a suivi complètement ou est sur le point de terminer complètement un programme (en internat ou en externat) dans un centre de rééducation fonctionnelle ayant conclu avec l'Institut national d'assurance maladie-invalidité une convention de rééducation fonctionnelle locomotrice et/ou neurologique et à l'issue duquel le bénéficiaire réintègre ou va réintégrer son cadre habituel de vie.

Ce bilan observationnel peut être réalisé à la fin du programme de rééducation (c'est-à-dire lorsque ce dernier n'est pas encore complètement terminé) afin de préparer préalablement l'intégration du bénéficiaire dans son cadre habituel de vie;

- la prestation soit dispensée en tout ou en partie dans le cadre habituel de vie du bénéficiaire et en présence de ce dernier;

- la prestation soit exécutée sur base d'un rapport prescriptif rédigé par l'équipe du centre de rééducation fonctionnelle sous la coordination du médecin spécialiste en réadaptation de ce centre. Le rapport prescriptif doit être signé par le médecin spécialiste en réadaptation de ce centre.

L'intervention de l'assurance est limitée à une prestation par bénéficiaire qui a terminé ou qui va terminer le programme de rééducation complètement dans un centre ayant conclu une convention de rééducation fonctionnelle locomotrice et/ou neurologique avec l'Institut national d'assurance maladie-invalidité.

Mise en situation

784313 R 125,63

Séance de mise en situation avec entraînement fonctionnel et/ou avec entraînement fonctionnel à l'usage d'orthèses, de prothèses et de matériel d'aide techniques :

o au moyen d'activités de la vie quotidienne, de la vie professionnelle et scolaire, de la vie sociale;

o au moyen d'activités ludiques, artisanales, d'expression;

o au moyen de techniques spécifiques;

dans le but d'acquérir, de recouvrer ou de conserver :

- les capacités fonctionnelles et relationnelles et de développer les facultés d'adaptation et de compensation;

- les fonctions motrices, proprioceptives, sensorielles et cognitives;

- les capacités fonctionnelles en vue d'une reprise des activités scolaires, professionnelles, sociales et de la vie courante;

- la capacité d'entreprendre et de créer;

- l'identité personnelle, le rôle social et les capacités de création.

Ces séances de mise en situation sont d'une durée minimum de 180 minutes par séance, temps de déplacement de l'ergothérapeute inclus.

Une intervention de l'assurance dans la prestation susmentionnée peut être accordée pour tout bénéficiaire à condition que :

- préalablement, le bénéficiaire a suivi complètement un programme (en internat ou en externat) dans un centre de rééducation fonctionnelle ayant conclu avec l'Institut national d'assurance maladie-invalidité une convention de rééducation fonctionnelle locomotrice et/ou neurologique et à l'issue duquel le bénéficiaire a réintégré son cadre habituel de vie;

- la prestation 784291 ou 784302 ait été dispensée préalablement;

- la prestation soit dispensée en tout ou en partie dans le cadre habituel de vie du bénéficiaire;

- la prestation soit prescrite par le médecin spécialiste en réadaptation du centre de rééducation fonctionnelle dans lequel le bénéficiaire a suivi un programme de rééducation complet après que ce médecin spécialiste ait pris connaissance du bilan observationnel et ait pris contact avec le médecin généraliste traitant du bénéficiaire

concerné. La prescription doit être signée par le médecin spécialiste en réadaptation de ce centre.

L'intervention de l'assurance est limitée à sept séances par bénéficiaire sortant d'un centre ayant conclu une convention de rééducation fonctionnelle locomotrice et/ou neurologique avec l'Institut national d'assurance maladie-invalidité.

Séances d'infos et conseils

784335 R 43,96

Séance d'information, de conseil et d'apprentissage de l'utilisation d'adaptations à l'environnement, d'orthèses, de prothèses et d'aides fonctionnelles, d'une durée minimum de 60 minutes par séance.

Une intervention de l'assurance dans la prestation susmentionnée peut être accordée pour tout bénéficiaire à condition que :

- préalablement, le bénéficiaire a suivi un programme de rééducation complet (en internat ou en externat) dans un centre de rééducation fonctionnelle ayant conclu avec l'Institut national d'assurance maladie-invalidité une convention de rééducation fonctionnelle locomotrice et/ou neurologique et à l'issue duquel le bénéficiaire a réintégré son cadre habituel de vie;
- la prestation 784291 ou 784302 ait été dispensée préalablement;
- la prestation soit dispensée en tout ou en partie dans le cadre habituel de vie du bénéficiaire;
- la prestation soit prescrite par le médecin spécialiste en réadaptation du centre de rééducation fonctionnelle dans lequel le bénéficiaire a suivi un programme de rééducation complet, après que ce médecin spécialiste ait pris connaissance du bilan observationnel et ait pris contact avec le médecin généraliste traitant du bénéficiaire concerné. La prescription doit être signée par le médecin spécialiste en réadaptation de ce centre.

L'intervention de l'assurance est limitée à deux prestations par bénéficiaire sortant d'un centre ayant conclu une convention de rééducation fonctionnelle locomotrice et/ou neurologique avec l'Institut national d'assurance maladie-invalidité

Bilan final

784357 R 70

Bilan fonctionnel final comprenant la description des interventions et l'évaluation des résultats à l'intention du médecin spécialiste en réadaptation du centre et du médecin généraliste traitant ayant en charge le bénéficiaire.

L'intervention de l'assurance est limitée à une prestation par bénéficiaire sortant d'un centre ayant conclu une convention de rééducation fonctionnelle locomotrice et/ou neurologique avec l'Institut national d'assurance maladie-invalidité et pour lequel des prestations 784313 et/ou 784335 ont été prescrites et réalisées antérieurement.

E. La durée minimale mentionnée pour chaque prestation ne peut jamais être répartie sur différents moments ou sur différents jours. Chaque prestation doit donc être dispensée en une seule fois durant une seule journée.

F. Les prescriptions nécessaires aux prestations prévues dans le cadre du présent arrêté (prestations 784291, 784302, 784313, 784335) doivent contenir au moins les éléments suivants :

- o l'identité et les coordonnées du bénéficiaire concerné;
- o l'identité du médecin prescripteur et de l'établissement de rééducation fonctionnelle;
- o le type de prestation prescrite;
- o mention de la date de fin du programme de rééducation fonctionnelle ou la date de fin attendue (pour la prestation 784291 ou 784302);
- o la description de la pathologie dont souffre le bénéficiaire concerné (pour la prestation 784291 ou 784302);
- o la description des conséquences problématiques sur l'autonomie qui y sont liées (pour la prestation 784291 ou 784302).

Comment obtenir un numéro INAMI?

Contrairement à l'agrément ceci n'est pas obligatoire !!

Ceux qui le désirent ET s'ils veulent travailler en tant qu'indépendant, peuvent adresser une demande à l'INAMI en vue de recevoir un numéro (suite à un dossier à compléter).
Infos complémentaires sur le site:

<http://www.inami.fgov.be/care/fr/other/ergotherpeute/contacts/index.htm>

Les demandes, accompagnées d'une copie du diplôme, sont à envoyer au Service des Soins de Santé, rue Fabry 25, 4000 Liège.

Accueil Téléphonique : 04/229 20 81 - 04/229 20 80 - 04/229 20 82 - 04/229 20 83, de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures.

INFOS COTEC-WFOT



Les groupes à thèmes :

1. Le groupe des ergothérapeutes en Neuropédiatrie

Ce groupe a été créé fin 2009. Il est soutenu par l'A.E.

Public : Ergothérapeutes travaillant dans le secteur de la neuropédiatrie.

Buts :

Prioritairement

- Apprendre à connaître nos collègues ergothérapeutes du secteur neuropédiatrique
- Aller à la rencontre de nos divers lieux de travail
- Partager des connaissances et des pratiques
- Mettre en place une réflexion sur des thèmes précis en vue de les utiliser dans nos pratiques
- Etc.

Accessoirement

- Participer à la promotion de l'ergothérapie dans le secteur de la neuropédiatrie
- Participer à la recherche
- Participer au processus visant à rendre possible le remboursement INAMI pour les prises en charge d'ergothérapie en libéral
- Etc.

Thèmes :

- 2009-2010 conventions dans lesquelles nous évoluons, partage d'évaluations
- 2010-2011 Notions théoriques et réflexion sur l'utilisation la thérapie par la contrainte induite chez nos enfants IMC hémiplésiques
- Les thèmes des prochaines années tourneront probablement sur le polyhandicap, les troubles cognitifs et des apprentissages scolaires de l'IMC, l'environnement, etc.

Réunions : 5 à 6 réunions/an. Le lieu et le jour de la semaine varient.

Site internet Yahoo-groupe : <http://fr.groups.yahoo.com/group/ergo-neuropedia>

Contact : Agnès de Montpellier agnes.demontpellier@uclouvain.be ou 0485/025.625.

2. Le groupe “Ergothérapie, Neuropsychologie & Cérébrolésion (EN&C)”

Ce groupe a été créé en 1992 et rassemble actuellement les ergothérapeutes d'une dizaine d'institutions prenant en charge des patients cérébrolésés. L'objectif est de mettre à jour nos connaissances dans le domaine de la prise en charge de troubles cognitifs fréquemment présents chez ces personnes, de partager nos expériences professionnelles et de mettre au point des outils d'évaluation ou de rééducation particulièrement adaptés à nos objectifs. Actuellement, un ensemble de 5 lignes de base d'évaluation des performances des fonctions exécutives mises au point par le groupe sont en fin d'expérimentation (1 an) dans nos Centres respectifs et à l'étranger. Nous allons commencer à récolter les résultats de ces expérimentations et adapter ces outils en conséquence. Pendant cette année d'expérimentation, nous avons entamé un long travail de recherche et d'étude sur les troubles praxiques. Après les nouvelles théories et modèles neuropsychologiques, nous en sommes à l'étude des évaluations et des profils comportementaux tirés des derniers modèles proposés. Nous terminerons évidemment ce travail par la rééducation. Nos réunions sont composées de retours sur les articles lus, d'exposé de membres du groupe ou d'orateurs extérieurs invités et d'échanges d'expérience professionnelle. Nous espérons pouvoir diffuser dans un avenir proche les outils que nous avons élaborés ensemble.

3. Groupe ortho :

Le groupe « ortho » existe depuis mars 2009. Il a été créé par Pauline Hoellinger. En décembre 2010, Dominique Holvoet et Magali Fobe sont devenus responsables du groupe.

Ce groupe est composé d'ergothérapeutes travaillant dans les services de Médecine Physique Réadaptation et Rhumatologie ou dans le service d'orthopédie ou dans le service de rééducation. Des étudiants et des professeurs participent également aux réunions.

Les buts de ces réunions sont un partage des connaissances ainsi qu'une découverte de nouveaux bilans et exercices. Ce groupe nous permet également de se sentir soutenu dans nos activités professionnelles.

L'objectif à long terme du groupe étant une élaboration d'un profil de fonction.

Les sujets suivants ont déjà été abordés durant ces deux années : algoneurodystrophie et thérapie par le miroir, main, amputation des membres inférieurs, rééducation de la cheville et des membres inférieurs, poignet, école du dos, épaule et éducation thérapeutique.

Par exemple, lors des réunions nous avons créé un tableau reprenant l'ensemble des prises en charge (bilans, exercices, objectifs,...) pour les patients opérés d'une prothèse totale du genou ou de la hanche.

N'hésitez pas à consulter les comptes-rendus des réunions sur le site internet de l'association des ergothérapeutes.

4. Groupe Ergothérapie et psychiatrie : « ergo-psy »

Ce groupe de travail a été relancé en janvier 2009, il fait suite à l'ancien groupe appelé « REP ».

Les Objectifs ?

- Se rencontrer entre ergothérapeutes travaillant en milieu de la santé Mentale
- Echanger des expériences professionnelles autour de différents thèmes:
 - les évaluations
 - le dossier patient
 - l'adaptés d'activités
 - la connaissance d'un média spécifique
 -
- Constitution éventuelle de sous-groupes selon des thématiques précises
- Mettre en commun nos connaissances pour aboutir à d'éventuels projets
- Promouvoir la profession dans le domaine de la santé mentale
- Transmettre : Expériences, Colloques, Formations complémentaires, Bibliographie,.....

Qui peut en faire partie ?

Ce groupe est ouvert à tous les ergothérapeutes qui travaillent dans le domaine de la santé mentale et qui souhaitent participer à la réflexion des objectifs cités.

Déroulement et fréquence ?

Nos réunions se font à tour de rôle dans différentes institutions.
Actuellement au rythme de 4 réunions par an.

Un PV est rédigé à la fin de chaque réunion et est envoyé aux membres.
Le thème de la réunion suivante est chaque fois défini à la fin de la réunion afin d'y apporter des éléments pertinents.

5. Groupe de Recherche Appliquée en Ergothérapie



Le GRAPE est une asbl, créée en 1996 et réunissant des membres de l'Association des Ergothérapeutes (AE).

Ses objectifs premiers sont de **promouvoir la recherche en ergothérapie** et développer une approche scientifique de la profession.

A ce jour, ses principales études et publications ont été centrées sur le thème « **Ergothérapie et maintien à domicile** ».

Le GRAPE est constitué d'ergothérapeutes « tous azimuts ».

Les expériences diverses des membres du groupe et l'évolution actuelle de la politique en matière de soins de santé sont à l'origine de nos motivations.

Nos projets :

- Soutien de la pratique indépendante à domicile
- Informatisation de l'échelle pictographique 2 Alice/Grape
- Dépôt de dossier au projet Protocole 3 : formes alternatives de soins pour le maintien à domicile de personnes âgées fragiles
- Participation aux réseaux et plates-formes de soins à domicile
- Encodage de 3 ans de projet Cocof d'ergothérapie à domicile
- Validation de certains outils du Grape

Nos publications :

Les outils mis au point lors d'une première recherche pour évaluer l'autonomie ont été publiés sous une forme qui permet de faire rapidement ses rapports après une visite à domicile :

Guide d'analyse de l'aménagement du domicile

Réf : AM-DOM

Check-list d'observation du domicile

Réf : CHECK-DO

Grille d'évaluation de l'autonomie des personnes à domicile

Réf : AUTO-PA

Guide d'analyse des besoins des personnes âgées

Réf : AUTO-DOMI

Questionnaire d'activité fonctionnelle

Réf : QUEST

Protocole Rapide d'Evaluation des Fonctions, de l'Autonomie et des Conditions d'Existence à Domicile

Réf : PREFACE-D

Kit d'intervention à domicile (Préface-D, Auto-Pa, Am-Dom)

Réf : KIT-DOM

Nous sommes en train de travailler à la validation de ces outils

Nous contacter :

Béatrice Theben (présidente)

journée : 02/ 475 12 63 (CTR)

beatrice.theben@scarlet.be

Frédérique Mortier (informatisation échelle)

mortierf@gmail.com

Anabelle Roeland (secrétaire)

anabelleroeland@hotmail.com

Séverine Declercq (publications)

severinedeclercq@gmail.com

Claire Valentin (trésorière)

jcvalentin@skynet.be

AE (groupes à thèmes)

www.ergo-ae.be

